

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

-----  
*Séance du mardi 28 avril 2026*

Rapporteur : Marie-Pierre Prieur

## QUESTION N° 01 :

**Note de présentation jointe à l'examen du Compte financier unique 2025 et du Budget primitif 2026 conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe**

### **1) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

#### **a) Fonctionnement :**

Pour les dépenses de **fonctionnement** de notre commune, nous avons consommé au cours de l'année 2025 : **1 180 764.48 €**. Comptablement, c'est 2.6% de moins que l'an passé.

Pour mémoire, nous rappelons les montants de dépenses des années passées :

2017 : 1 049 713.64 €  
2018 : 992 870.49 €  
2019 : 988 619.50 €  
2020 : 954 457.84 €  
2021 : 975 466.23 €  
2022 : 1 208 716.58 €  
2023 : 1 188 930.78 €  
2024 : 1 212 284.40 €

Quant aux recettes, nous avons perçu **2 017 231.84 €**. C'est une belle progression d'environ 12% ! Nous le devons principalement à la perception de la subvention provenant des éoliennes off-shore pour 290 000.00 €.

La D.G.F (Dotation Générale de Fonctionnement) est moins élevée que l'an passé (94 882.00 €).

Rappel de l'historique :

2016 : 1 187 717.93 €  
2017 : 1 309 307.25 €  
2018 : 1 327 685.41 €  
2019 : 1 351 937.04 €  
2020 : 1 384 970.33 €  
2021 : 1 413 077.76 €  
2022 : 1 564 642.35 €  
2023 : 1 577 312.00 €  
2024 : 1 791 903.52 €

Sur la section de « fonctionnement » nous dégageons donc un excédent de **836 467.36 €**.

#### **b) Investissement :**

Pour la section « investissement », les comptes sont arrêtés à **1 281 197.20 €** pour les **dépenses** et à **677 262.13 €** pour les **recettes**. Soit un solde déficitaire de 603 935.07 €.

Nous comptabilisons au titre des restes à réaliser **478 700.00 €** en recettes. Il faut donc financer ce déficit de 19 000.00 €.

Remarquons que le déficit de l'investissement est bien moins important que celui de l'an dernier.

## 2) BUDGET PRIMITIF 2026

Comme habituellement, ce budget vous est présenté en s'appuyant sur les réalisations de l'année précédente amendées des éléments dont nous avons eu connaissance lors de sa rédaction.

### a) Fonctionnement :

Le budget s'équilibre à **2 909 615.26 €**.

La caractéristique de cette année 2026, c'est qu'en recettes, nous enregistrons l'important report de 2025 évoqué ci-dessus (836 467.36 €). Abondé de notre épargne, nous avons ainsi la possibilité de flécher vers nos investissements la somme de 1 310 315.26 €.

### b) Investissement :

Le budget s'équilibre à **3 585 372.43 €**.

Nous avons souligné combien notre ressource pour les investissements de 2026 était importante. Cependant, les besoins sont énormes.



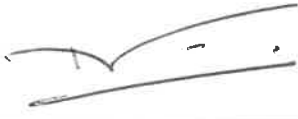
Tout d'abord, il nous faut financer les « restes à réaliser » pour **478 700.00 €**. Ensuite, les nouveaux investissements s'élèvent à **2 152 815.26 €**. Outre des postes secondaires dont vous avez le détail sur le tableau des investissements, nous projetons la réalisation d'une salle de raquette pour 1 500 000.00 €, cela permettra de dégager des créneaux horaires à la salle Marie Madeleine BABIN pour les autres associations.

Les recettes d'investissement sont constituées :

- du virement du budget de fonctionnement (1 310 315.26 €) résultant de l'excédent de 2025 et de l'épargne.
- de l'affectation globale de fonctionnement de 2025 (455 127.57 €).
- du remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA acquittée (105 000.00 €)
- d'une taxe d'aménagement évaluée à 10 000.00 €. Cette dernière est difficile à prévoir car versée irrégulièrement et sujette au volume des travaux effectués sur notre territoire.
- des subventions attendues (1 209 700.00€).

Conformément à nos engagements, nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité.

Ce budget est très favorable aux investissements. Il dénote le dynamisme de la municipalité. Nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité.

<b>Signature du maire</b>  	<b>Signature du secrétaire de séance</b> 	<b>Date de mise en ligne</b> <b>30/04/2026</b>
--	---	---

# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

## Séance du mardi 28 avril 2026

### Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	16
Excusés :	3
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX  
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Patricia  
PRADIGNAC, Marie-Pierre PRIEUR,  
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Aloïse HOCH, Samuel  
LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Louis VASSEUR *Conseillers  
municipaux*

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Audrey PITTE (pouvoir à Claude MAGUET), Messieurs Sébastien  
DUPREY (pouvoir à Madame Nathalie LETELLIER), Ludovic VERDIERE  
(pouvoir à Marie-José BOLEA),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire  
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à  
l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Marie-Pierre  
PRIEUR* a été désignée pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 076-217606003-20260428-20260204B-BF